

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

Monsieur REBSAMEN

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2020 - Approbation

Monsieur DESEILLE expose :

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2020.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'un document annexé proposant une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2020, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2020. Il est

précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales et les documents présentés ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Municipal, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020, tels qu'ils vous ont été présentés ;

3 - approuver le compte administratif de l'exercice 2020 ;

4 - approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2020 par la Ville de Dijon, ainsi que le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2020 par la société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD) et par Grand Dijon Habitat, ci-annexés (en application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales) ;

5 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 10

Abstentions : 6